



## Communiqué de presse du 29 septembre 2009

# Le Grenelle menacé d'étouffement !

A quelques jours de la présentation du projet de budget 2010 du MEEDDM, la CFDT demande un plan pluriannuel de création d'emplois pour la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement et de celui de la Mer, dénonce l'aveuglement des pouvoirs publics et interpelle Jean-Louis Borloo.

Monsieur le ministre, vos services sont victimes d'une maltraitance qui entrave les politiques publiques en matière d'environnement. Pour la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, la CFDT et d'autres ont fait des propositions chiffrées et argumentées dans différents domaines. Elles se heurtent à un silence gêné, un refus de dialogue, et des décisions arbitraires, purement comptables. La masse salariale est devenue la principale variable d'ajustement du Budget de l'Etat, dont le déficit explose sous l'effet de la crise mais aussi des cadeaux fiscaux. Cette politique aveugle, sous couvert de RGPP, sacrifie l'avenir. Les redéploiements de personnel au sein de votre ministère ne suffiront pas à répondre aux besoins. Les réorganisations successives et à marche forcée dégradent les conditions de travail. Elles entraînent stress, souffrances au travail, avec les conséquences que l'on sait, et démobilisent les personnels. Le non remplacement d'un départ à la retraite sur deux et la multiplication des emplois vacants (plusieurs milliers), du fait de la faiblesse des rémunérations, notamment en début de carrière, et des incertitudes sur le devenir de nombreux services annulent – et au-delà - les quelques postes fléchés « Grenelle de l'Environnement ».

**Etes-vous prêt, Monsieur le ministre, à mettre vos actes en accord avec vos paroles et à entrer dans la discussion avec les organisations syndicales sur les moyens de votre politique ?**

Pour nous en tenir aux besoins identifiés :

- Pour tenir les nouveaux objectifs « eau », (protection des zones humides, restauration de la continuité écologique des cours d'eau, trame bleue, amélioration de la gestion des ressources et de la liaison « terre-mer »), au minimum 320 équivalents temps plein supplémentaires sont nécessaires, à répartir pour moitié entre l'ONEMA et les 6 Agences de l'eau.
- Pour respecter l'obligation nationale et communautaire de suivi du respect des zones Natura 2000, il est temps de donner suite au rapport Badré du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), estimant à environ 500 équivalents temps plein les besoins d'effectifs supplémentaires dans les Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et surtout dans les services départementaux de l'Etat.
- En matière de prévention des risques industriels, les Assises nationales de Douai ont conclu à la nécessité de 200 effectifs supplémentaires pour l'inspection des installations classées. Et la mise à niveau des effectifs pour les services de prévision des crues, de contrôle des barrages et digues (suites du rapport Kert), et pour la réalisation et le suivi des PPRN (plans de prévention des risques naturels), appellent 300 postes supplémentaires dans les DREAL et les services départementaux.

Ce ne sont certes pas le maelstrom des réorganisations de services, l'abandon programmé des missions d'ingénierie publique ou la déstabilisation du réseau scientifique et technique qui renforceront les moyens publics au service du développement durable. La communication seule ne suffira pas pour sortir du monde d'avant et entrer dans le monde d'après.

De même, pour la mise en œuvre du Grenelle de la Mer, l'expertise « sans préalable » en concertation avec les représentants des personnels afin d'évaluer l'organisation, les effectifs et moyens (engagement n° 88) qui était prévue se heurte à la décision arbitraire de supprimer 190 postes (15 % des effectifs) du programme Sécurité Affaires Maritimes. Compte-tenu des temps de formation (2 ans), comment faire face à nos obligations communautaires en matière de contrôle de la sécurité des navires dans le cadre du mémorandum de Paris, aux besoins du contrôle des pêches maritimes et des cultures marines, renforcer l'enseignement maritime (qui nécessitent selon au total environ 160 postes supplémentaires), et aux missions nouvelles découlant du Grenelle ?

**Monsieur le ministre, nous voulons pouvoir remplir correctement nos missions !**